

Christophe GUYOT-SIONNEST

56 rue d'Erevan D112

92130 Issy les Moulineaux

SIRET 40161659400016

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires de Versailles

cgs.conseil@gmail.com 0667399676

Société

Adresse

Ville

ATTN : Dirigeants sociaux

A Issy les Moulineaux, le 27 septembre 2021

LETTRE DE MISSION

Mesdames, Messieurs

A la suite de mon contact téléphonique, je vous confirme ma proposition de commissaire aux apports de vos comptes courants d'associées.

Ma mission a pour effet :

d'apprécier la valeur des apports devant être consentis à des comptes courants d'associées,
d'établir à cet effet le rapport prévu par les dispositions des articles L223-9, L225-8, L225-147 du Code de Commerce.

1. Identification des apporteurs

Identité

Société bénéficiaire : identité

2. Rappel des objectifs de la mission

Garantie de la valeur de l'apport des comptes courants d'associées.

3. Modalités de notre intervention

3.1 – Intervenants

Christophe GUYOT-SIONNEST, Commissaire aux apports, supervisera la mission de commissariat aux apports. A titre indicatif, il pourra être assisté d'un chef de mission, pour effectuer l'ensemble des travaux d'audit.

3.2 – Modalités de l'exécution de nos contrôles

Notre mission se déroulera selon les axes suivants :

- Prise de connaissance générale de l'entités ;
- Recherche d'informations juridiques de base ;
- Examen des documents de base concernant l'opération ;

- Contacts éventuels avec les conseils extérieurs ;
- Contrôle de la valeur de l'apport (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés);

- Rédaction du rapport de commissariat aux apports.

Nous soulignons par ailleurs que notre mission de commissaire implique certaines vérifications spécifiques ou travaux spécifiques. A ce titre, nous comptons sur l'entière coopération de votre personnel afin qu'il mette à notre disposition l'ensemble des documents juridiques, comptables et autres informations nécessaires à notre mission.

3.3 – Période d'interventions et délais

Les journées d'interventions sont à déterminer en fonction de nos plannings.

4. Lettre d'affirmation

Au terme de nos travaux, nous pourrions être amenés à demander à la direction de votre société, une lettre rappelant le contenu des déclarations importantes qui auront été faites.

5. Honoraires

Nos honoraires sont en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de la qualification professionnelle des collaborateurs affectés à la mission.

Compte tenu des diligences et obligations professionnelles qui nous obligent, nos honoraires sont basés sur un taux horaire de xx Euros HT, frais et débours en sus.

Nous évaluons le budget de temps à 4 heures soit un budget total de yy €HT.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente en marquant votre accord sur ses termes accompagné d'un virement ou d'un chèque de zz€.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

(Merci d'indiquer la mention « Bon pour accord »)

Identités
Mandataires sociaux

Christophe Guyot-Sionnest
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com

ANNEXE A LA LETTRE DE MISSION

Liste des documents à nous communiquer :

- Coordonnées expert-comptable ;
- relevés de comptes bancaires de toutes les banques des 3 derniers mois ;
- Justificatifs des apports en compte courant ;
- Justificatif du solde du compte courant au moment de l'augmentation de capital ;
- Situation comptable récente FEC dossier de travail
- Projet juridique Augmentation de capital de la Société par apport en compte courant : M0, Statuts
Carte Nationale d'Identité Fondateurs, ...